

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 15 janvier 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Goube, MM Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Hocq, Houssin, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck,
Ledoux, Legrand

Vu le rapport n° 02-25

DECIDE

- d'autoriser la passation d'un marché avec l'agence ICI pour la création d'un site internet dédié au projet CARE+ pour un montant de 3 305 € HT et 150 € HT de frais de traduction pour 1 000 mots,
- d'autoriser la passation d'un marché de traduction après mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique,
- d'imputer les sommes nécessaires aux comptes correspondants du budget du syndicat,
- d'autoriser son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
D'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Interreg – CARE + – Marchés de traduction et du site internet dédié à lancer

Par délibération en date du 22 décembre 2022, le Comité syndical a autorisé la constitution d'un dossier en vue d'intégrer le VI^{ème} programme de coopération Interreg Flandres/Wallonie/France en collaboration avec le SYMSAGEL et a autorisé le Président à prendre toute disposition en vue de l'exécution de cette opération.

Pour rappel, l'objectif de CARE + est de travailler aux côtés du monde agricole à la mise en place d'une gestion durable de la qualité de l'eau de surface, afin de préserver les usages qui en dépendent. Pour ce faire, le partenariat va chercher à développer des outils permettant d'améliorer le cadre d'intervention auprès des agriculteurs et de mettre en œuvre des actions efficaces à l'échelle du territoire (connaissance, priorisation des secteurs, gouvernance, suivi des actions, ...).

Dans le cadre de la mise en place de CARE +, le programme INTERREG demande qu'un site internet dédié au programme soit créé. Ce site doit être trilingue (anglais, français, néerlandais) et doit se conformer aux différentes règles énoncées dans la fiche du programme sur la mise en place du site internet (contenu, périodicité des publications, ...).

Pour cela et conformément aux dispositions du code de la commande publique et des règles énoncées par INTERREG sur ce point, une consultation a été lancée et sur trois prestataires interrogés, un n'a pas répondu et deux ont remis une offre :

- L'agence STUDIO CAD de Saint-André-lez-Lille qui propose une offre de 6 600 € HT hors option pour les traductions,
- L'agence ICI d'Amiens qui propose une offre de 3 305 € HT et 150 € de traduction pour 1 000 mots (la traduction ne concernant que les contenus initiaux ; les contenus ajoutés devant être traduits avant mise en ligne).

D'un point de vue technique, les deux propositions prennent bien en compte les consignes du programme. La proposition de l'agence ICI prévoit une version full dynamique : elle réalise les contenus de base et c'est par l'intermédiaire d'un back office que le SMAEL pourra lui-même modifier et mettre en ligne sans devoir passer par le prestataire. Ce qui justifie son coût moins élevé par rapport à STUDIO CAD.

Il est donc proposé de retenir l'agence ICI pour la création du site internet dédié à CARE +.

Dans le cadre des frais partagés d'un montant estimé à 209 000 €, 25 000 € concernent la traduction. En effet, que ce soit pour le reporting écrit et pour les événements en présentiel, la traduction français/néerlandais doit être prévue.

Il est proposé de lancer un marché de traduction conformément au code de la commande publique.

Cette dépense recevra 60 % du FEDER et les 40% restants seront partagés au prorata entre les partenaires du projet. A chaque remontée financière, la part des partenaires sera déduite de la subvention FEDER reversée par le chef de file.

Il est donc demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- La passation d'un marché avec l'agence ICI pour la création d'un site internet dédié au projet CARE+ pour un montant de 3 305 € HT et 150 € HT de frais de traduction pour 1 000 mots,
- La passation d'un marché de traduction après mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique,
- L'imputation des sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes correspondants du budget du syndicat,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

Vu, le 07 DEC. 2024

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX